



20 juin 2013

Communiqué de presse

ANCCLI – IRSN : après 10 ans de coopération, signature d'un nouvel engagement en soutien à la vigilance citoyenne

Après 10 ans de coopération exemplaire, Jean-Claude Delalonde, président de l'ANCCLI et Jacques Repussard, directeur général de l'IRSN ont signé le 19 juin un nouvel engagement afin de poursuivre cette coopération et de l'approfondir progressivement au niveau national, local et européen.

Dès janvier 2003, l'ANCCLI et IRSN ont signé un accord de coopération qui engageait l'Institut et les Commissions Locales d'Information dans une démarche de dialogue vis-à-vis des préoccupations de leurs membres, notamment en termes d'accès aux connaissances scientifiques et techniques de l'Institut. Au programme : des formations, une assistance aux CLI (études, analyses, expertises ...) mais aussi la conduite d'expertises pluralistes ou encore le partage d'informations sur les activités de recherche et d'expertise de l'IRSN.

Depuis dix ans de nombreuses actions communes ont été menées, d'abord dans le champ de l'environnement et de la santé, puis dans celui de la sûreté nucléaire, comme illustré récemment à travers le dialogue technique ouvert au sujet du processus des évaluations complémentaires de sûreté post-Fukushima. Cette coopération a contribué à une meilleure connaissance mutuelle et plus généralement à une meilleure compréhension par les membres de CLI du rôle des différents acteurs du système de maîtrise des risques. Ces actions ont aussi permis à l'IRSN et aux autres acteurs qui y ont participé d'être plus proches des préoccupations du public et des CLI, et d'enrichir ainsi la qualité de leurs analyses.

La vigilance citoyenne est un des moteurs essentiels du progrès continu de la sûreté nucléaire. Et les réflexions qui ont été conduites au niveau européen, et en France sous l'égide du HCTISN et de l'ANCCLI sur la mise en œuvre concrète de la convention d'Aarhus, ont souligné que l'accès à l'expertise est une condition de la participation effective des citoyens aux processus de décision. Soutenir la montée en compétence de la société, renforcer sa capacité d'interpellation, c'est renforcer la contribution de tous les acteurs à la sûreté et la radioprotection.

IRSN et ANCCLI ont chemin faisant beaucoup appris de cette coopération ; mais il faut aller plus loin encore, expérimenter de nouvelles voies de participation des acteurs de la société civile à la démarche de sûreté et de protection contre les rayonnements ionisants, en y associant les autres acteurs de la maîtrise des risques rassemblés au sein du HCTISN, et notamment les autorités et exploitants, ainsi que les partenaires européens.

Contacts presse :
IRSN Pascale Portes Tél : 01 58 35 70 33

ANCCLI Yves Lheureux Tél : 06.60.18.57.92